



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 14 février 2024 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Marie-Laure **SIEGEL**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	8 février 2024
<u>Date d'affichage</u> :	15 février 2024
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	15
<u>Nombre de votants</u> :	15
<u>Secrétaire de séance</u> :	Lydie ROUYER

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 24 janvier 2024

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 24	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – janvier 2024
2024_ 25	Eau - assainissement	Factures d'eau - dégrèvements
2024_ 26	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2024_ 27	Commande publique	Travaux eau potable et assainissement – Rue de Nancy à Maron
2024_ 28	Commande publique	Construction du siège communautaire – Mise en place d'une délégation de paiement
2024_ 29	Commande publique	Remplacement du système de sécurité incendie de l'Aqua'MM – Mise en place d'une délégation de paiement

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Lydie ROUYER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 24 janvier 2024

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2024_24

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Habitat - attribution des aides – janvier 2024

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau se prononce sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de sa séance du 15 janvier 2024.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément au tableau ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis (€ TTC)			
2023 RT 23	TM	LAINE Patricia	ITE	OPAH CCMM	2P CONSEIL 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY	OUI	38%	34 957,00 €	34 957,00 €	15/01/2024	2 000,00 €
		9 rue des Etangs 54850 MESSEIN						36 880,00 €			
2023 RT 24	TM	RIBEIRO BARRETO Virginie	Menuiseries + isolation combles perdus + poêle à bois	OPAH CCMM	Menuiseries : KISSENBERGER 54850 MESSEIN	OUI	41%	21 617,00 €	21 617,00 €	15/01/2024	2 000,00 €
		8 rue du Général de Gaulle 54630 RICHARDMENIL			Poêle: BIOCHALEUR 54710 FLEVILLE DVT NANCY			22 807,00 €			
					Combles : ISOLOIRRAINE 54710 LUDRES						
2023 RT 25	TM	BILLIARD Emmanuelle	Isolation du plancher bas + VMC + ballon thermodynamique + ITE	OPAH CCMM	Isolation : AJ ENTREPRISE 54690 LAY ST CHRISTOPHE	OUI	56%	31 798,00 €	31 798,00 €	15/01/2024	2 000,00 €
		17 rue des Prés 54230 CHAVIGNY			Ballon - BOONE EDDY 54500 VANDOEUVRE LES NANCY			35 547,00 €			
					VMC : TIHAY 54500 VANDOEUVRE LES						

DÉLIBÉRATION N° 2024_25

Rapporteur :
Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :
Factures d'eau - dégrèvements

Sur proposition de la commission eau-assainissement du 5 février 2024, le bureau est invité à se prononcer favorablement sur les dégrèvements suivants :

Adresse	Objet	Dégrèvement
8786 – OSTRE Marjorie 3 Rue Général Leclerc 54123 VITERNE	Fuite sur canalisation	56 m3 sur les redevances assainissement
8849 – BOYAT ERIC 40 Rue du Dr Sencert 54123 VITERNE	Fuite sur canalisation	155m3 sur les redevances assainissement

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les dégrèvements ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2024_26

Rapporteur :

Sandrine LAMBERT - Vice-présidente chargée des mobilités actives

Objet :

Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau se prononce sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 29 janvier 2024.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.



Commission Aide Acquisition Vélo

N°	Date	Civilité	Nom (Cout)	Commune	Vélo		Révision	Sous-Total Accessoires	Montant de l'aide arrêté en exécutif
					Fournisseur	Montant aide	Montant aide	Montant aide	
457	22/11/2023	Madame	D	BAINVILLE-SUR-MADON		0,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
458	22/11/2023	Monsieur	S	BAINVILLE SUR MADON	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €	3,00 €	200,00 €
459	27/11/2023	Monsieur	M	SEXEY-AUX-FORGES	DECATHLON	200,00 €	29,45 €	50,00 €	279,45 €
460	27/11/2023	Monsieur	T	BAINVILLE-SUR-MADON	ENGWE BIKES	200,00 €	0,00 €	40,00 €	240,00 €
461	27/11/2023	Monsieur	D	NEUVES-MAISONS	VELO STATION TOUL	200,00 €	0,00 €	37,98 €	200,00 €
462	28/11/2023	Madame	L	NEUVES-MAISONS	E. LECLERC	34,98 €	0,00 €	0,00 €	34,98 €
463	28/11/2023	Monsieur	T	NEUVES-MAISONS	DECATHLON	112,25 €	0,00 €	0,00 €	112,25 €
464	28/11/2023	Madame	M	CHAVIGNY	INTERSPORT	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
465	30/11/2023	Monsieur	F	XEUILLEY	MONVELOO NANCY	200,00 €	50,00 €	0,00 €	250,00 €
466	30/11/2023	Monsieur	B	BAINVILLE-SUR-MADON		0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
467	30/11/2023	Monsieur	B	PULLIGNY	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €	50,00 €	220,00 €
468	04/12/2023	Madame	T	NEUVES MAISONS	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
469	04/12/2023	Monsieur	G	MEREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	50,00 €	244,00 €
470	05/12/2023	Madame	P	NEUVES MAISONS	CYCLES LALLEMENT	200,00 €	42,50 €	0,00 €	242,50 €
471	05/12/2023	Monsieur	K	CHALIGNY	INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	25,49 €	221,49 €
472	06/12/2023	Madame	C	CHALIGNY	EURO CYCLES SARL	200,00 €	0,00 €	50,00 €	250,00 €
473	07/12/2023	Madame	J	NEUVES-MAISONS	3W SPORTS 2 INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	22,99 €	200,00 €
474	08/12/2023	Monsieur	R	NEUVES-MAISONS	LUXEBIKES - NOMBNY	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
475	11/12/2023	Monsieur	D	NEUVES-MAISONS		0,00 €	15,00 €	41,48 €	15,00 €
476	09/12/2023	Monsieur	R	SEXEY AUX FORGES	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
477	11/12/2023	Monsieur	V	THELOD		0,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
478	13/12/2023	Monsieur	R	MEREVILLE		0,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
479	13/12/2023	Monsieur	M	NEUVES MAISONS	UPWAY France	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
480	14/12/2023	Madame	G	CHAVIGNY	CONFORAMA	141,67 €	0,00 €	0,00 €	141,67 €
481	15/12/2023	Monsieur	P	NEUVES MAISONS	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
482	15/12/2023	Madame	V	CHALIGNY	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	27,00 €	220,00 €
483	18/12/2023	Madame, Monsieur	V	RICHARDMENIL	DECATHLON	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
484	18/12/2023	Monsieur	M	MEREVILLE	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
485	18/12/2023	Monsieur	A	NEUVES MAISONS	VENTE PRIVEE	200,00 €	0,00 €	35,84 €	206,00 €
486	18/12/2023	Monsieur	M	MEREVILLE	FR. FIDO	200,00 €	0,00 €	50,00 €	227,50 €
487	20/12/2023	Monsieur	L	MARON	3 W SPORTS 2 INTERSPORT	50,00 €	16,90 €	0,00 €	66,90 €
488	20/12/2023	Madame	J	BAINVILLE SUR MADON			0,00 €	40,00 €	40,00 €
489	23/12/2023	Monsieur	A	BAINVILLE SUR MADON	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
490	23/12/2023	Monsieur	G	FROLOIS	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	50,00 €	240,48 €
491	26/12/2023	Monsieur	C	MEREVILLE	BRIVAL	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
492	27/12/2023	Madame	G	NEUVES MAISONS	3WS INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
493	20/12/2023	Monsieur	F	CHALIGNY	3W SPORTS	200,00 €	0,00 €	16,50 €	200,00 €
494	29/12/2023	Monsieur	L	MESSEIN		0,00 €	0,00 €	50,00 €	50,00 €
495	29/12/2023	Monsieur	C	RICHARDMENIL	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
496	29/12/2023	Madame	J	HAIZERES		0,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €
497	31/12/2023	Madame	C	FLAVIGNY SUR MOSELLE	ORIGINE CYCLES	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
498	29/12/2023	Monsieur	B	MARON	DECATHLON	112,25 €	0,00 €	49,00 €	112,25 €
499	01/01/2024	Monsieur	M	PONT-SAINT-VINCENT	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
500	15/01/2024	Monsieur	K	CHALIGNY	3 W SPORTS 2 INTERSPORT	200,00 €	0,00 €	50,00 €	200,00 €
450	04/11/2023	Madame	T	MEREVILLE		0,00 €	0,00 €	36,00 €	36,00 €
384	04/08/2023	Monsieur	L	XEUILLEY	3W SPORTS	82,50 €	0,00 €	0,00 €	82,50 €

DÉLIBÉRATION N° 2024_27

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Travaux eau potable et assainissement – Rue de Nancy à Maron

La commune de Maron a engagé des travaux de surface dans une partie de la rue de Nancy à Maron. Suite au diagnostic réalisé par la CCMM sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, il s'avère que ces derniers doivent être repris en raison de leur vétusté. Une vingtaine de branchements d'assainissement et d'eau potable et un branchement plomb seront renouvelés.

Ces travaux sont estimés à 165 000 € HT.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'opération.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation relative aux travaux d'eau potable et d'assainissement de la rue de Nancy à Maron,
- **autorise** le président à signer le marché pour un montant estimatif de 165 000 € HT avec l'attributaire retenu,
- **précise** que la commune versera un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût de remplacement de canalisations, estimé à 15 000 € sur un coût de 30 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 2024_28

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :

Construction du siège communautaire – Mise en place d'une délégation de paiement

L'entreprise SETEA est titulaire du lot n°7 Electricité dans le cadre des travaux de construction du siège communautaire. Afin de finaliser les travaux de ce lot dans de bonnes conditions, il est proposé d'autoriser le président à signer une délégation de paiement avec l'entreprise SETEA et son fournisseur, pour un montant maximal de 30 000 € HT.

Pour rappel, la délégation de paiement est une convention tripartite entre un fournisseur (le délégataire), son client (le délégant) et le client final (le délégué, ici la CCMM) par laquelle ce dernier accepte de payer directement le fournisseur. En conséquence, le titulaire du marché diminue d'autant le montant de sa facturation à la CCMM. La délégation résulte de l'article 1336 du code civil.

Le bureau communautaire est invité à autoriser la signature de la convention de délégation de paiement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer une convention de délégation de paiement avec l'entreprise SETEA et son fournisseur de matériels dans le cadre de l'exécution du lot n°7 – courants fort et faible – relatif au marché de construction du siège communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 2024_29

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :

Remplacement du système de sécurité incendie de l'Aqua'MM – Mise en place d'une délégation de paiement

L'entreprise SETEA est titulaire du marché de travaux relatifs au remplacement du système de sécurité incendie du centre aquatique. Afin de permettre la poursuite des travaux dans de bonnes conditions, il est proposé d'autoriser le président à signer une délégation de paiement avec l'entreprise SETEA et son fournisseur, pour un montant maximal de 30 000 € HT.

Pour rappel, la délégation de paiement est une convention tripartite entre un fournisseur (le délégataire), son client (le délégant) et le client final (le délégué, ici la CCMM) par laquelle ce dernier accepte de payer directement le fournisseur. En conséquence, le titulaire du marché diminue d'autant le montant de sa facturation à la CCMM. La délégation résulte de l'article 1336 et suivants du code civil.

Le bureau communautaire est invité à approuver la signature de la convention de délégation de paiement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer une convention de délégation de paiement avec l'entreprise SETEA et son fournisseur de matériels dans le cadre de l'exécution des travaux de remplacement du système de sécurité incendie de l'Aqua'MM.

Le secrétaire,

Lydie ROUYER



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 24	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – janvier 2024
2024_ 25	Eau - assainissement	Factures d'eau - dégrèvements
2024_ 26	Transports	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2024_ 27	Commande publique	Travaux eau potable et assainissement – Rue de Nancy à Maron
2024_ 28	Commande publique	Construction du siège communautaire – Mise en place d'une délégation de paiement
2024_ 29	Commande publique	Remplacement du système de sécurité incendie de l'Aqua'MM – Mise en place d'une délégation de paiement